

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 01 décembre 2016

1. Mise en Place du RIFSEEP

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'obligation de la mise en place du nouveau régime indemnitaire à compter du 01/01/2017.

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP.

2. Création de poste

Monsieur le Maire, propose à l'assemblée de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe afin d'assurer le bon fonctionnement des services.

Le conseil municipal, après délibération, donne un avis favorable à la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

3. Prestation de conseil du receveur municipal – Attribution de l'indemnité de conseil

Le conseil municipal décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable
- d'accorder l'indemnité au taux de 100 %
- que cette indemnité sera accordée à Madame Corinne DOUINE à compter du 01/01/2016.

4. Financement des mesures foncières prévues par le plan de prévention des risques technologiques de Gournay sur Aronde

Le Conseil Municipal décide :

- de verser la participation communale qui s'élève à 330 808€, soit 10,51% des participations totales. Cette somme sera versée à la Caisse des Dépôts et Consignations sur le compte n° 2270406 intitulé « PPRT de STORENGY – Mesures foncières de GOURNAY SUR ARONDE ».

- d'effectuer les virements de crédits nécessaires au versement de cette somme :

2313 – Immo. en cours - Constructions	- 330 808 €
2041412 – Subventions Equipements Communes : Bâtiments, Installations	+ 330 808 €

5. Réfection de l'éclairage public - 2ème tranche

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la première tranche de réfection de l'éclairage public est terminée. Les travaux réalisés donnent entière satisfaction.

Monsieur le Maire présente un devis pour achever les travaux de réfection. Il reste 53 lanternes à changer en LED pour tout le village.

Le montant du devis de la SICAE est de 48 737,51 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- de solliciter un autre devis
- Monsieur DUFRANCATEL est chargé de contacter une autre entreprise.

6. Convention SPA- Délégation de service public « Fourrière animale »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention relative à la fourrière animale signée avec la Société Protectrice des Animaux arrive à échéance le 31 Décembre 2016.

Il est donc proposé son renouvellement pour une période d'une année, renouvelable une fois un an.

La rémunération des services est fixé, pour l'année 2017, à 1,13 € par habitant soit
 $1,13 \text{ €} \times 607 = 685,91 \text{ € TTC}$.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA.

7. Travaux de trottoirs Rue Courseaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement du cimetière sont terminés. Une économie substantielle sur le montant des travaux à été réalisée.

Afin de ne pas léser l'entreprise qui a travaillé au cimetière, il a été décidé d'effectuer des travaux d'une valeur équivalente.

Il a donc été demandé une estimation des travaux pour mettre une couche d'enrobés sur les trottoirs de la Rue Marie et Gaston Courseaux qui se dégradent rapidement et dont les cailloux obstruent l'écoulement des eaux pluviales au bas de la rue.

Le Montant du devis de l'entreprise EUROVIA est de 22 700 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la réalisation de ces travaux.

8. Remboursement sinistre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'accepter le remboursement de l'assurance Groupama concernant le sinistre survenu à la vitre de l'arrêt de car pour un montant de 658,15 €.

9.Élaboration du PLU- Enquête publique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique concernant le Plan Local d'Urbanisme est terminée.

Le Conseil Municipal prend connaissance des différentes requêtes émises.

Le Commissaire Enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre ses conclusions qui seront alors à la disposition du public.

10. Subvention à la commune de LAUCOURT

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre émanant de la commune de LAUCOURT du canton de ROYE, Somme, comptant 197 habitants. Un accident est survenu à deux personnes qui s'étaient portées volontaires pour exécuter des travaux dans la commune. A la suite de cet accident la commune a été condamnée à verser des indemnités aux victimes. À ce jour la commune doit verser une somme de 416 986,37 €.

Le Maire, Monsieur Bertrand BAYARD sollicite une aide, si petite soit elle, pour sauver sa commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant que nul n'est à l'abri d'un tel évènement, décide d'accorder une subvention de 100 € à la commune de LAUCOURT.

11. Renouvellement concession gaz

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet de convention de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel avec GrDF pour une durée de 30 ans joint en annexe à la présente délibération ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente convention.

12. Participation au financement des Centres de Loisirs et camps organisés par le Centre Social de Ressons sur Matz

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de participer au financement des activités du Centre Social :

- ALSH de RESSONS SUR MATZ 3/12 ans : 4,25€ par demi-journée ou 8,50€ par journée de présence
- ALSH de MONCHY-HUMIERES 3/12 ans : 8,50€ par journée de présence
- ALSH de ORVILLERS-SOREL 3/12 ans : 4,25€ par demi-journée ou 8,50€ par journée de présence
- ALSH de COUDUN 3/12 ans : 8,50€ par journée de présence
- Mercredis ALSH sur les quatre communes : 4,25€ par demi-journée ou à titre exceptionnel 8,50€ par journée de présence
- Camps anim'jeunes 13/17 ans : 4,25€ par demi-journée ou 8,50€ par journée de présence

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.